



**Mairie d'AUBY**  
Déclaration sans suite  
Avenant 1 Lot 7 Fourniture de produits  
d'entretien et d'hygiène-Changeement de R.I.B.  
Décision n° 2023/61/MP

Publié le 15 mars 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision 1.1.1.DEC \_ 20220301 \_ ALEDIEU \_ CCHARLES \_ ATTRIBUTION \_ PRODUITS D'ENTRETIEN, visée par la Sous-préfecture le 3 Mars 2022, attribuant l'accord cadre pour la fourniture des produits d'entretien et d'hygiène à la société PLG Grand Nord pour le lot 7 « Equipement de la personne ».

Considérant que dans le cadre du marché précité, la société PLG Grand Nord a changer de coordonnées bancaires. il convient donc de formaliser ce changement et mettre à jour leurs coordonnées bancaires par voie d'avenant.

Considérant que cet avenant n'aura pas d'incidence financière,

Considérant en conséquence, que celui-ci ne représente pas une modification substantielle conformément aux articles R 2194-1 et R2194-7 du code de la commande publique.

Le Maire,

**Décide**

**Article 1**

De conclure l'avenant présenté ci-dessus.

AUBY, le 15/03/2023  
Christophe CHARLES,  
Maire  
